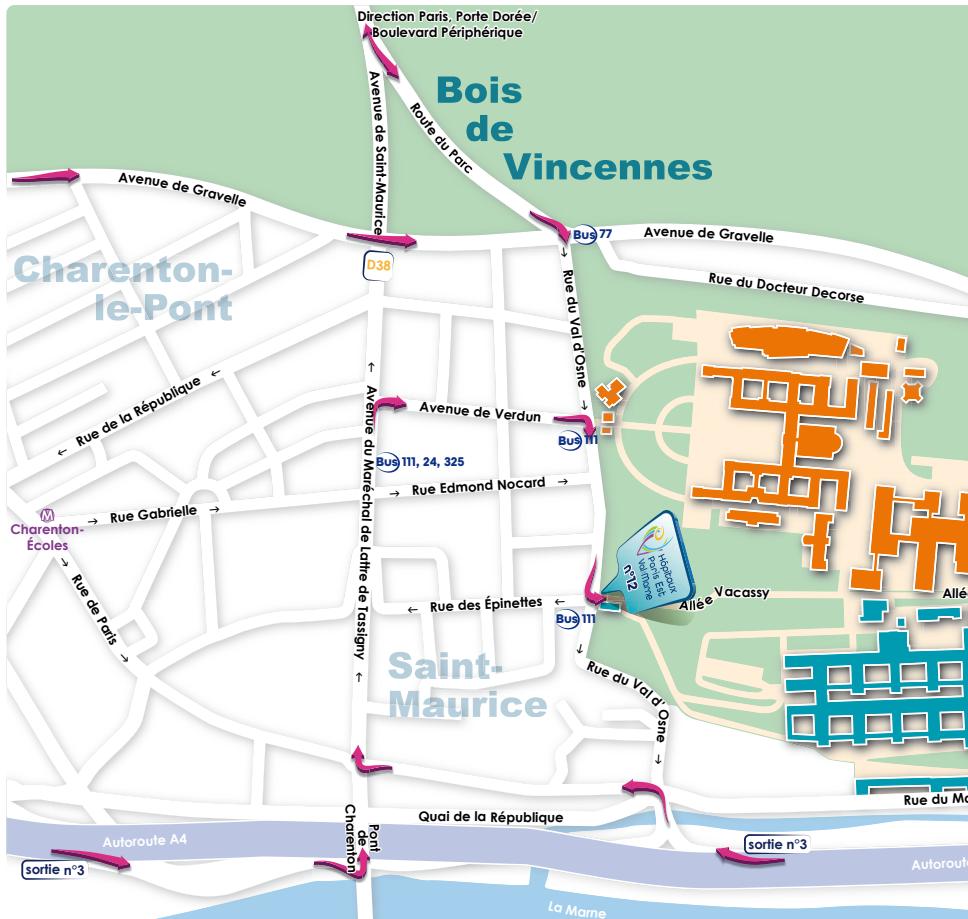


## [ Venir à la Maison de répit



### Accès transport

- Métro : ligne 8 (arrêt Charenton-Ecoles)
- Bus : ligne 24, 77, 111 ou 325
- Autoroute : A4, sortie n°3 Saint-Maurice



[www.hpevm.fr/  
Maison-repit/5/138/206](http://www.hpevm.fr/Maison-repit/5/138/206)



[www.hpevm.fr](http://www.hpevm.fr)

## Unité d'hospitalisation

Hôpitaux Paris Est  
Val-de-Marne

12, rue du Val  
d'Osne  
94410 Saint-Maurice

Tél. : 06 07 02 54 37

[maison.de.repit@  
ght94n.fr](mailto:maison.de.repit@ght94n.fr)

Pôle  
Paris  
Centre-  
Est  
enfant

# La maison de répit

### Missions

La **Maison de répit est un lieu d'accueil** et l'hospitalisation alternatif pour les jeunes placés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) de Paris adossé à l'équipe mobile MobiPsy 75 du pôle Paris Centre Est enfant.

L'équipe accueille, pour un temps de répit, les **jeunes entre 15 et 21 ans placés à l'ASE de Paris** vivant une situation de crise.

L'objectif de la Maison de répit est d'offrir un accueil bienveillant, sécurisant, favorisant l'autonomie, la sécurité émotionnelle et le lien social. Il s'agit d'un **service ouvert ne pratiquant pas de mesures coercitives**.

L'équipe propose une **approche globale et collaborative basée sur les principes du rétablissement et de l'Open dialogue**.

La maison de Répit accueille les questionnements et apporte de l'information aux proches et aux professionnels autour de la personne accueillie.



Co-financée par



## Pour qui ?

Pour **toute personne de 15 à 21 ans** placée à l'aide sociale à l'enfance de Paris.

## Pourquoi ?

Notre objectif est de **garantir un accompagnement qui favorise la continuité dans le parcours des jeunes**, souvent marqués par des ruptures successives : ruptures de soins, ruptures scolaires, ruptures de placement et ruptures des liens (familiaux et turnover professionnel).

La Maison de répit peut être sollicitée pour toute situation de crise nécessitant habituellement une hospitalisation.

Un accueil peut aussi être proposé en prévention.

**Toute personne placée à l'ASE de Paris peut demander à bénéficier du dispositif, en lien avec les professionnels qui l'accompagnent.**

L'équipe peut :

- **accueillir** la personne dans un climat d'écoute sécurisant et bienveillant,
- **proposer** un espace de répit temporaire qui s'inscrit dans son parcours et son réseau,
- **évaluer** la situation de la personne accueillie demandeuse,
- **réunir, faire le lien et mobiliser** les partenaires et le réseau autour de la personne accueillie,
- **sensibiliser** les professionnels, les jeunes et leurs proches à la santé mentale,
- **proposer** des ateliers thérapeutiques et thématique,
- **soutenir** les équipes socio-éducatives et les familles d'accueil en charge de la personne accueillie,
- **contribuer à orienter** les prises en charge.

## Où, quand, comment ?

### Le lieu

La Maison de répit se situe sur le site Saint-Maurice des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne.

### Les horaires

La structure est ouverte **en continu du lundi 9h au vendredi 16h**.

La durée de prise en soin est de maximum 5 jours, renouvelable.

### Comment ?

La Maison de répit fonctionne avec l'approche Open dialogue, pratique et organisation de soin qui **s'appuient sur l'écoute** de toutes les voix des acteurs invités par la personne accueillie.

**Le jeune est présent lors de tous les échanges** qui le concerne. **Cette pratique favorise l'inclusion et le partage des points de vue**, même divergents.

La Maison de répit s'inscrit dans le tissu communautaire et de soin du territoire.

## Modalité de prise en charge

### Pour une demande de prise en charge

Tout professionnel de l'aide sociale à l'enfance, du médico-social ou du sanitaire accompagnant le jeune peut porter la demande par mail ou téléphone, y compris les services d'urgence qui rencontrent le jeune, les secteurs de pédopsychiatrie ou de psychiatrie adulte.

**Le jeune peut aussi faire la demande lui-même.** L'équipe s'assurera de faire le lien entre les différents partenaires et acteurs médico et sociaux.

Avant l'admission, la demande sera évaluée par l'équipe.

Différentes modalités d'accueil sont possibles : **accueil de jour, accueil de nuit ou hospitalisation complète**.

### Le suivi

Le projet de la personne accueillie se construit avec lui, son entourage et les professionnels impliqués.

### Condition d'admission

L'admission se fait sur concertation entre l'équipe de la maison de répit, MobiPsy 75, la personne demandeuse, les professionnels de l'ASE, la famille d'origine ou la famille d'accueil et les professionnels du lieu de vie.

**Une solution d'hébergement doit exister.**

**La présence quotidienne de référents** (ASE et/ou foyer) **du jeune est nécessaire** pour participer à des réunions Open dialogue et cela dès l'admission.

Le règlement de la Maison de répit est présenté à la personne accueillie à son arrivée.

## Une équipe pluriprofessionnelle

### Composition de l'équipe

- |   |  |
|---|--|
| • psychiatres et pédopsychiatres  | • médiateurs et médiatrices santé pair |
| • éducateurs et éducatrices   | • maîtresse de maison                  |
| • cadre socio-éducatif  | • psychologues                         |
| • infirmiers et infirmières diplômés d'État                                 | • secrétaire                           |
| • infirmiers en pratique avancée (IPA) mention psychiatrie et santé mentale |  |